

circulent-ils, cartes et atlas, dans toutes les parties du pays, et peut-être plus encore à l'étranger.

Mais la question n'est pas là. Un gouvernement, quel qu'il soit, n'est pas créé et mis au monde pour servir exclusivement les intérêts d'un groupe. Il se doit à tout et à tous. Les droits et les besoins des autres groupes sont d'un caractère aussi sacré, aussi respectable, que ceux du groupe principal qui constitue la majorité de la nation. C'est même l'une des règles fondamentales de notre constitution que les citoyens du pays, qu'ils forment la minorité ou la majorité, soient placés sur un pied d'égalité, lorsqu'il s'agit de la publication ou encore de la distribution de documents publics pouvant servir à l'instruction générale.

Or, c'est ce que l'on ne paraît point comprendre dans les hautes sphères officielles de la capitale fédérale.

Ce ne sont pourtant pas les représentations ni les démarches qui ont fait défaut.

Déjà, en 1912, la Société de géographie de Québec — je parle plus particulièrement de cette association ayant été tenu au courant de ce qui s'y est passé — laissait entendre au gouvernement qu'il ne saurait trouver une occasion plus propice pour donner une traduction de la grande carte murale du pays ainsi qu'une traduction des petits *Atlas du Canada*, ces derniers formant une sorte de manuel géographique parsemé de cartes des provinces, avec en outre un texte explicatif. On devait procéder en effet à un tirage supplémentaire et puisqu'on destinait une bonne partie de ces productions géographiques à la Belgique, à la France et à la Suisse, il n'était que raisonnable, déclarait la Société de géographie, qu'on leur fît tenir des cartes ou des atlas dans une langue que ces peuples pussent interpréter.